

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Première collecte de gros rebuts 2026!


Saint-Hyacinthe, le 20 avril 2026

La première collecte de gros rebuts de l'année approche à grands pas. Contrairement aux matières apportées aux écocentres, qui sont valorisées à 80 %, celles récupérées lors des collectes de gros rebuts sont entièrement dirigées vers l'enfouissement. C'est pourquoi la RIAM recommande vivement, lorsque possible, d'apporter ces matières aux écocentres pour disposer des objets désuets ou d'offrir une seconde vie à vos articles encore en bon état en les donnant à un organisme de charité local ou en les mettant en vente sur une plateforme en ligne de biens usagés. Un petit geste qui peut faire une grande différence!

Pour assurer une collecte efficace, les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée (bien empilés) **EN BORDURE DE RUE, même pour les résidents de multi-logements**, avant 7 h, le même jour que la collecte des résidus domestiques. Il est à noter que cette collecte est généralement effectuée par un camion distinct de celui qui fait la collecte régulière des déchets et selon un horaire différent.



- Les gros rebuts déposés dans des remorques, camions ou autres ne seront pas ramassés.
- **Les amoncellements de petits objets déposés ou non, dans des sacs ou des boîtes, ne seront pas ramassés** puisque les objets de plus petite taille peuvent être déposés dans les bacs tout au long de l'année.

 **Exemples de gros rebuts acceptés** : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, vieux meubles, chauffe-eau électrique vide, bain, douche, évier, lavabo, toilette, micro-ondes, barbecue (sans la bonbonne), balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël artificiel, meubles de jardin, gros jouets d'enfants, équipement sportif volumineux (bicyclette, filet de hockey, vélo exerciseur, etc.).

Il est recommandé de placer les matelas et sommiers dans un sac, convenablement fermé et scellé, notamment avec du ruban adhésif.

✗ Exemples de rebuts refusés : Résidus domestiques dangereux (peintures, solvants, huiles, chlore, aérosols, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneus, tondeuse à gazon, pièces de véhicules automobiles, rebuts d'origine agricole (pièces de machinerie, clôture...), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches, déchets, matières organiques ou recyclables, téléviseurs et appareils électroniques.

Date de la collecte

Canton de Roxton : Mardi 12 mai



Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 774-2350 ou via notre site internet www.riam.quebec.

Source : Communications RIAM
450 774-2350
www.riam.quebec